

Présidente de la Métropole

Décision n° 20/387/D

■ Approbation de l'avenant n°1 concernant la convention d'amodiation n°14/1486 du 25 juillet 2014 concernant la place n°90 au niveau - 1 du parking Mimosas à Cassis

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

La Métropole Aix-Marseille-Provence gère dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sous la forme d'un affermage confié à la société Effia Stationnement Cassis, le parking « Mimosas » sis avenue Augustin Isnard à Cassis 13260. Ce contrat de délégation de service public prévoit la location longue durée de places de stationnement, sous la forme d'amodiations, au sein de ce parc.

Monsieur Jean Bernardi et son épouse Marie Giraud avaient acquis une amodiation au sein du parking Mimosas sis à Cassis le 25 juillet 2014.

Suite aux décès de ces derniers une succession a été ouverte au profit de : Madame Lucie Marie Yvonne BERNARDI épouse Jonas KNETSCH, Monsieur Etienne Bernard Jean BERNARDI, Mademoiselle Marie Jeanne Béatrice BERNARDI, Monsieur Christian Henri Alain BERNARDI, Monsieur Bruno Bernard Marcel BERNARDI, Madame Laetitia Michèle Dominique Marie SUPPLY épouse LECLERC, Madame Virginie Monique Marie SUPPLY épouse DUFRECHE, Monsieur Laurent Jean Roger SUPPLY, Madame Agnès Suzanne Françoise BERNARDI épouse COULON, Monsieur Vincent Bernard Jean BERNARDI, Madame Suzanne Marie Thérèse BERNARDI, Madame Louise Marie France BERNARDI, seuls héritiers de Monsieur Jean BERNARDI et de son épouse Marie GIRAUD.

Tous représentés par Monsieur François-Noël BERNARDI, domicilié 1 rue Docteur François Morucci, 13006 Marseille et Monsieur Bruno BERNARDI domicilié 37 Rue Barthélémy 13001 Marseille.

Ces derniers ont informé La Métropole Aix-Marseille-Provence qu'ils souhaiteraient céder, conformément à l'article VIII de la convention, cette place amodiée à La Société LAURA, société civile immobilière représentée par sa gérante Madame Laura RANISE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence accède à la demande de cession de Madame Lucie Marie Yvonne BERNARDI épouse Jonas KNETSCH, Monsieur Etienne Bernard Jean BERNARDI, Mademoiselle Marie Jeanne Béatrice BERNARDI, Monsieur Christian Henri Alain BERNARDI, Monsieur Bruno Bernard Marcel BERNARDI, Madame Laetitia Michèle Dominique Marie SUPPLY épouse LECLERC, Madame Virginie Monique Marie SUPPLY épouse DUFRECHE, Monsieur Laurent Jean Roger SUPPLY, Madame Agnès

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020

Suzanne Françoise BERNARDI épouse COULON, Monsieur Vincent Bernard Jean BERNARDI, Madame Suzanne Marie Thérèse BERNARDI, Madame Louise Marie France BERNARDI, seuls héritiers de Monsieur Jean BERNARDI et de son épouse Marie GIRAUD. Tous représentés par Monsieur François-Noël BERNARDI, domicilié 1, rue Docteur François Morucci, 13006 Marseille et Monsieur Bruno BERNARDI domicilié 37 Rue Barthélémy 13001 Marseille.

A compter du 7 décembre 2018, ladite place amodiée est cédée à la Société Laura, société civile immobilière représentée par sa gérante Madame Laura Ranise pour la durée restant à courir.

Dans ce cadre, le nouvel amodiateur supportera les charges annuelles décrites dans le contrat d'amodiation n°14/1486, le nouvel amodiateur se conformera à l'ensemble des obligations contractuelles.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat de délégation de service public (affermage) n°14026 notifié le 24 mars 2014 concernant la gestion des parkings de Cassis, Mimosas, Viguerie et enclos Daudet, Madie, Bestouan ;
- La convention d'amodiation n°14/1486 du 25 juillet 2014 ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'amodiation n°14/1486 concernant la place n°90 au niveau -1 au parking Mimosas sis avenue Augustin Isnard à Cassis.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL

**Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020**